



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SULFITE DE SODIUM ANHYDRE
Numéro du produit	21952
Synonymes; marques commerciales	DISODIUM SULPHITE, D-CHLOR, SODIUM SULPHITE MIN 98.5 %, SODIUM SULPHITE MIN 98.5% FOTO, SODIUM SULPHITE ANHYDROUS BSF, SULPHATE DE SODIUM 99/100% ANH, SODIUM SULPHITE ANHYDROUS, SOD SULPHITE ANH A BSF, SODIUM SULPHITE ANHYDROUS HP, SOD SULPHITE O&G, SODIUM SULFITE FOOD/HP GRADE, SOD SULPHITE ANH FG BSF
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119537420-49-XXXX
Indications sur l'enregistrement REACH	Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.
Numéro CAS	7757-83-7
Numéro CE	231-821-4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Additif de nourriture / alimentation Traitement de l'eau Applications industrielles diverses Réducteurs. PHOTOGRAPHIC CHEMICAL Utilisations professionnelles.
--------------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	21952

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
-------------------	------------

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

**Dangers pour la santé humaine** Non Classé

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Numéro CE** 231-821-4

**Mentions de danger** NC Non Classé

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

**Nom du produit** SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119537420-49-XXXX

**Indications sur l'enregistrement REACH** Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

**Numéro CAS** 7757-83-7

**Numéro CE** 231-821-4

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**Contact cutané** Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact oculaire** Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants. Acides. Eau

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Polychlorure de vinyle (PVC) Epaisseur: 0.7 mm Caoutchouc butyle. Epaisseur: 0.4 mm Caoutchouc chloroprène. Epaisseur: 0.5 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

**Mesures d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m<sup>3</sup>. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. Filtre masque pour particules fines respirables (FFP2) EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Solide Poudre cristalline.

**Couleur** Blanc. à Claire (ou pâle). Vert.

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 9.0 - 10.0 (5%)
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	2
<b>Densité apparente</b>	1.4-1.5 kg/l
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	: -4.0
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Indéterminé.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique              Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses              Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter              Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles              Oxydants puissants. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux              Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)              2.610,0

Espèces                              Rat

Indications (DL<sub>50</sub> orale)              DL<sub>50</sub> > 2610 mg/kg, Orale, Rat

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro              Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicocinétique**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Inhalation**

Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

### **Ingestion**

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

### **Contact cutané**

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

### **Contact oculaire**

Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **Écotoxicité**

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### **12.1. Toxicité**

### **Toxicité**

Pas considéré toxique pour les poissons.

### **toxicité aquatique aiguë**

#### **Toxicité aiguë - poisson**

CL<sub>50</sub>, 96 hours: 220-460 mg/l, Poissons

#### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE<sub>50</sub>, 48 hours: 273 mg/l, Daphnia magna

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

### **Persistance et dégradabilité**

Le produit est biodégradable.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### **Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'est pas bioaccumulable.

### **Coefficient de partage**

: -4.0

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

### **Mobilité**

Le produit est soluble dans l'eau.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

#### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

## SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	07-07-23
<b>Numéro de version</b>	3.001
<b>Remplace la date</b>	02-01-23
<b>Numéro de FDS</b>	21952
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.